

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

### Date de convocation :

16 Juin 2014

Le vingt juin deux mille quatorze, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARAZZUTTI Philippe Maire.

### NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

Présents : M.Mme BLECHET FILLEY TORCHEUX FRUGERE LEBLANC LAGRUE MARY NOURTIER CLEMENT PIGEON-PERDIGON MORIN FAVEROT AVELINE

Absente excusée : Madame DURQUETY Catherine donne pouvoir à Monsieur AVELINE Thierry

Secrétaire : AVELINE Thierry

### DELEGUES EN VUE DES ELECTIONS DES SENATEURS :

BARAZZUTTI PHILIPPE  
BLECHET JEAN-LUC  
FILLEY EMMANUELLE

### DELEGUES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS DES SENATEURS :

TORCHEUX JEAN-JACQUES  
NOURTIER LYDIE  
PIGEON-PERDIGON EMMANUELLE

### CONSTITUTION DE LA COMMISSION DU CCAS :

Votants : 15

Votants pour : 15

Ont été élus à l'unanimité :

Mesdames NOURTIER Lydie, PIGEON-PERDIGON Emmanuelle, FILLEY Emmanuelle , MARY Fabienne

### MOTION POUR LA REFORME TERRITORIALE POUR LA FUSION DES REGIONS

Votants : 15

Votants contre : 12

Abstentions : 3

### INDEMNITE DU DROIT DE CHASSE SUR LES TERRES COMMUNALES :

Votants : 15

Votants pour : 15

Le conseil Municipal donne un avis favorable pour le versement de 38€ reçu de la société de chasse qui correspond au droit de chasse sur les terres communales « 19 hectares x 2€ ».

## RYTHMES SCOLAIRES

Information sur les rythmes scolaires :

Les horaires pour la rentrée de septembre 2014 seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 / 11h45 et 13h30 / 15h45

Mercredi 8h45 / 11h45

Un rendez-vous est prévu le vendredi 4 Juillet avec l'inspecteur académique M. Barenton et M. Le Maire

### DELIBERATION D’AFFIRMATION DU SOUTIEN DE LA COMMUNE AU CONSEIL GENERAL D’EURE ET LOIR ET A SON MAINTIEN DANS L’ORGANISATION TERRITORIALE

**Votants** : 15

**Votants pour** : 13

**Abstentions** : 02 Mmes FAVEROT Josette et MARY Fabienne

**Le conseil Municipal délibère et réaffirme :**

- Son opposition ferme à la suppression du Conseil Général ;
- Son attachement aux services départementaux et à l'action de ses agents ;
- Le rôle essentiel du Conseil Général d'Eure et Loir en matière d'équité territoriale, de soutien aux services publics de proximité et au maintien de l'ingénierie publique en liaison avec les intercommunalités ;
- Son souhait que l'état concentre ses efforts sur des réformes utiles plutôt que de produire de la confusion et de l'incertitude pour les élus concernant l'organisation territoriale ;
- Dénonce solennellement la campagne mensongère menée au plus haut niveau pour faire croire à nos concitoyens qu'ils gagneraient à perdre leurs services publics locaux ;
- S'associe solidairement à la démarche des élus de toute la France ;
- Appelle à la prise de conscience des habitants, des associations, des représentants du monde économique, social, de la santé et organismes professionnels pour s'associer à cette démarche ;

La séance est levée à 21 heures 15

Le secrétaire de séance : T. AVELINE